

LOI PACTE

SOCIÉTÉ À MISSION

RAISON D'ÊTRE

ENGAGEMENT

ACCOMPAGNEMENT

Grant Thornton

Primum  
non nocere



**Territoire  
à Mission**



## ENCOURAGER LES TERRITOIRES À S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE DE RSE / SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

### QUELS SONT **LES ENJEUX** ?

**L**a loi PACTE introduite en 2019 a lancé le statut de société à mission.

**C**e cadre permet aux organisations privées de conjuguer développement économique, innovation et prise en compte des défis environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs en se dotant d'une raison d'être et d'objectifs structurants.

**C**ette avancée majeure accompagne les structures à titre individuel, mais qu'en est-il de la force d'action à l'échelle du territoire dans lequel elles s'inscrivent ?

### QUELLES SONT **LES RÉPONSES** ?

**L**a volonté est d'encourager les territoires à s'engager sur la voie du développement durable et de la santé environnementale à travers le statut de Territoire à Mission®, créé par Primum non nocere / Grant Thornton.

**I**l faut rassembler et engager les différents acteurs publics, privés, politiques, associatifs, etc. d'un même territoire autour d'objectifs choisis et planifiés collectivement avec un accompagnement expert pour s'inscrire dans une démarche optimale.



## Les prestations proposées

L'offre « Territoire à Mission® » peut prendre deux formes : soit le territoire souhaite être accompagné tout au long de la démarche par les experts de Grant Thornton / Primum Non Nocere, soit l'accompagnement repose sur une plus forte autonomie du territoire et s'effectue dans le cadre d'un contrat de licence.

### ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Offre 1

**1** L'étape préliminaire comprend la création du réseau, la recherche de financements, l'animation d'ateliers, la signature de la charte d'engagement du territoire.



**2** L'étape de construction inclut d'une part, la constitution d'un diagnostic territorial collectif agrégé sur la mission de santé environnementale / développement durable identifiée, d'un plan d'action collectif pour le territoire ainsi qu'un kit de sensibilisation. D'autre part, la réalisation de réunions d'accompagnement collectif, la mise-à-disposition d'un e-learning ainsi que l'animation de colloques

### ACCOMPAGNEMENT VIA UN CONTRAT DE LICENCE

Offre 2

**1** L'étape préliminaire consiste en une formation du licencié au processus de mise en place du Territoire à mission par les experts de Grant Thornton / Primum non nocere®. Le licencié se charge alors des actions de préparation sous la supervision de l'un de nos consultants référents.



**2** L'étape de construction inclut les mêmes services que ceux prévus dans le cadre de l'accompagnement complet. Dans certains cas, les missions seront pour certaines réalisées par le licencié (réunions collectives, organisation des colloques).

**Territoire®  
à Mission**

David Brissiaud  
Responsable développement Transformation Durable  
david.brissiaud@fr.gt.com  
agenceprimum.fr

Agnès de Ribet  
Associée en charge du *Business Development*,  
*Marketing* et *Communication*  
agnes.deribet@fr.gt.com  
grantthornton.fr